

Ecole de danse Le Tôtémm

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Profession (ou celle des parents) :

Adresse :

email :

Téléphone :

Cours choisi :

La préparation chaque année d'un nouveau spectacle demande beaucoup de travail. Si les parents peuvent apporter leur aide pour la réalisation du gala, précisez dans quel domaine :

Décors

Couture

Autre

Document à retourner à :

Association le Tôtémm
12 rue du plan
38300 Bourgoin Jallieu

avec chèque de 18€ d'inscription à l'année à l'ordre de l'association Le Tôtémm.

REGLEMENT INTERIEUR

- L'école de danse « Le Tôtém » a pour but essentiel de promouvoir la pratique de la danse auprès des enfants et des adultes à l'aide d'un enseignement contrôlé et dispensé par un enseignant professionnel.
- Les adhérents acquittent une cotisation annuelle, comprenant l'assurance, fixée cette année à 18€.
- Le règlement des forfaits des cours de danse s'effectue en début de mois ou de trimestre.
 - Les cours manqués ne sont pas remboursés.
 - Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances et les jours fériés.
- « Le Tôtém » décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols qui pourraient intervenir dans les locaux.
- Les costumes restent à la charge des parents.
- Fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse sera demandé à chaque adhérent à la rentrée ainsi qu'une assurance.
- Les enfants sont sous la responsabilité du Professeur pendant la durée de leurs cours. Les parents sont responsables de leur enfant dès la fin du cours, des répétitions ou des spectacles.
- Les parents des élèves ne sont admis pendant le déroulement des cours qu'avec l'accord du professeur.

Je soussigné, adhérent ou parent de l'adhérent
m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école de danse Le Tôtém.

- Accepte, n'accepte pas la diffusion de l'image de l'adhérent.

à Bourgoin-Jallieu,
le

Signature